



# COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## PROCES VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 02 avril 2012

**PRESENTS :** MM JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, PERINET MARQUET Guy, PELLISSIER Dominique, BASSET Georges, PERNOD Stéphanie, JACCAZ Jean-Paul, CHAMBET Anthony, DESRUES Jean-Claude,

**ABSENTS excusés :** LABROUSSE Jean

**ABSENT:** BARDET Olivier, MOLLARD Julie, DESCHAMPS Patrick

**Procurations :** LABROUSSE Jean à BESSY Pierre

### **NOMINATION du SECRETAIRE de SEANCE :**

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, et ce conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Claude JOND a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

### **APPROBATION du PROCES VERBAL de la SEANCE du 19 mars 2012**

Chaque membre de l'Assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19 mars 2012, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès verbal du Conseil Municipal du 19 mars 2012 est adopté à l'unanimité des présents et représentés

### **PROPOSITION D'INSCRIPTION D'UNE QUESTION SUPPLEMENTAIRE NON PREVUE A L'ORDRE DU JOUR ET EXAMEN :**

Monsieur le Maire propose l'inscription à l'ordre du jour d'une question supplémentaire concernant une autorisation de demande de subventions pour les travaux du carrefour de la Rosière. Le Conseil Municipal approuve l'ajout de cette question à l'ordre du jour. Le débat concernant cette question est fait comme suit :

### **Demande de subvention pour la création d'un carrefour sur la RD 1212**

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que certains travaux peuvent faire l'objet de subventions. C'est le cas des travaux de voirie à la Rosière qui vont débiter en mai. Il s'agit d'un vaste programme avec voirie élargie sur la route des Grabilles, création d'un carrefour sur la RD 1212, construction d'un trottoir sur la route menant au pont de la Rosière et reconstruction du pont. Monsieur le Maire rappelle que, après avis du Conseil Général, le carrefour en question sera un tourne-à-gauche et non pas un giratoire comme cela était prévu auparavant. Les responsables techniques estiment, en effet, que le

giratoire est peut être une solution surdimensionnée par rapport aux enjeux, nécessitant des coûts bien plus élevés, pour les travaux eux mêmes, mais aussi pour acquérir du foncier. Le carrefour sera toutefois fait de telle manière à ce qu'il soit relativement simple de pouvoir créer, par la suite, un giratoire si la municipalité l'estimait indispensable.

Les travaux sont estimés à :

- création du carrefour : 747 600 € HT
  - Réfection de la route des Grabilles : 339 900 € HT
  - Démolition du pont de la Rosière : 23 000 € HT
  - Reconstruction du pont de la Rosière : 565 600 € HT
  - Maîtrise d'œuvre : 73 000 € HT
  - SPS : 3000 € HT
  - Imprévus (10%) : 175 210 € HT
- Soit un total de 1 927 310 € HT

Soit **2 305 062,70 € TTC**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à demander les subventions les plus élevées possibles auprès du Conseil Général et du Conseil Régional.

Proposition adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

**EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES**  
**A L'ORDRE du JOUR de la SEANCE du 2 avril 2012**

**QUESTIONS SOUMISES A DECISIONS DU CONSEIL SUR PROPOSITIONS DE**  
**MONSIEUR LE MAIRE**

## **Chapitre administratif**

### **1/ Protection sociale complémentaire**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par décret du 8 novembre 2011, l'Etat instaure une participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents (mutuelles). Celle-ci devra être mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Le Centre de Gestion propose aux communes qui le souhaite de lancer une consultation globale en leur nom, afin d'obtenir les meilleurs prix sur le service.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité décide :

- De participer au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents au titre des risques suivants : santé (et/ou) prévoyance, dont le montant évalué à 850€ et les modalités de modulation seront déterminées par une délibération ultérieure ;
- De retenir les procédures suivantes :
  - La procédure de labellisation pour le risque santé ;
  - La procédure de mise en concurrence pour le risque prévoyance ;
- De mandater le Centre Départemental de Gestion de la FPT de la Haute-Savoie pour qu'il procède à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation conformément l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

- Et prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre, ou non, la décision d'adhérer à la convention de participation souscrite au titre de ladite consultation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 via un avenant d'adhésion.

## Chapitre Finances

### 2/ Compte administratif 2011

Monsieur l'adjoint aux finances expose au Conseil municipal le compte administratif de l'année 2011 qui se présente à l'identique du compte de gestion établi par la Trésorerie Principale de Sallanches, soit :

	Fonctionnement	Investissement
<b>Recettes</b>	<b>4.272.878,22 €</b>	<b>4.039.814,41 €</b>
<b>Dépenses</b>	<b>3.095.595,77 €</b>	<b>3.594.240,88 €</b>
<b>Résultats de l'exercice</b>	<b>1.177.282,45 €</b>	<b>445.573,53 €</b>
<b>Résultat antérieur reporté</b>	<b>651.627,58 €</b>	<b>- 893.470,67 €</b>
<b>Résultat de clôture 2011</b>	<b>1.828.910,03 €</b>	<b>- 447.897,14 €</b>
<b>Résultat consolidé</b>	<b>1.381.012,89 €</b>	

La section de fonctionnement présente un excédent de 1 177 282,45 € et la section d'investissement, un excédent de 445 573,53 € avant imputation des excédents ou déficits reportés.

Compte tenu des résultats antérieurs s'élevant à 651 627,58 € pour la section de fonctionnement (compte 002) et à - 893 470,67 € pour la section d'investissement, le résultat de clôture 2011 présente un excédent de 1 828 910,03 € pour la section de fonctionnement et un déficit de 447 897,14 € en investissement, soit un résultat consolidé de 1 381 012,89 €.

Compte tenu du déficit de la section d'investissement et de l'obligation de couverture de ce besoin de financement ; il convient d'affecter en section d'investissement la couverture du déficit pour un montant minimum de 447 897,14 € (déficit) au compte 1068.

Le reliquat permettra d'abonder la section de fonctionnement au budget 2012 (compte 002).

Après débat, le Maire demande au Conseil Municipal :

- De constater les identités de valeur entre le compte administratif et le compte de gestion.
- D'arrêter le résultat définitif du compte administratif à un excédent de 1 828 910,03 € en section de fonctionnement et à un déficit de 447 897,14 € en section d'investissement.

Proposition adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

### 3/ Compte de gestion 2011

Monsieur l'Adjoint aux finances expose au Conseil municipal le compte de gestion de l'année 2011 transmis par la Trésorerie de Sallanches pour la commune de Praz-sur-Arly (budget principal).

Le compte de gestion se présente à l'identique du compte administratif de l'ordonnateur soit :

	Fonctionnement	Investissement
<b>Recettes</b>	<b>4.272.878,22 €</b>	<b>4.039.814,41 €</b>
<b>Dépenses</b>	<b>3.095.595,77 €</b>	<b>3.594.240,88 €</b>
<b>Résultats de l'exercice</b>	<b>1.177.282,45 €</b>	<b>445.573,53 €</b>
<b>Résultat antérieur reporté</b>	<b>651.627,58 €</b>	<b>- 893.470,67 €</b>
<b>Résultat de clôture 2011</b>	<b>1.828.910,03 €</b>	<b>- 447.897,14 €</b>
<b>Résultat consolidé</b>	<b>1.381.012,89 €</b>	

Après présentation des comptes, le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver le compte de gestion 2011 ci-dessus résumé et présenté intégralement en annexe.
- De donner quitus à Monsieur le Trésorier Principal de Sallanches pour le compte de gestion 2011 de la commune de Praz-sur-Arly.

Proposition adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

#### **4/ Affectation des résultats 2011**

Monsieur l'Adjoint aux finances propose d'affecter les résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2011 ainsi :

- En section d'investissement en réserves compte 1068 pour un montant de 1 143 000,00 €
- Le report en section d'investissement (ligne 001 en dépense) pour un montant de 447 897,14 €
- Le report en section de fonctionnement (ligne 002 en recette) pour un montant de 685 910,03 €

Proposition adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

#### **5/ Budget principal 2012**

Monsieur Claude JOND, Adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2012 tant en Fonctionnement qu'en Investissement ainsi que les documents budgétaires en annexe de la présente délibération.

Il rappelle que le budget primitif 2012 est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2011.

Après débat, Monsieur Claude JOND propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le budget primitif 2012 de la commune de Praz sur Arly avec reprise des résultats en équilibre :
  - **5 443 500,00 € en section de fonctionnement**
  - **6 390 000,00 € en section d'investissement**
- D'autoriser le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Proposition adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

#### **6/ Fiscalité directe – Vote des taux 2012**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a approuvé, le mois dernier, la suppression de la fiscalisation de la participation au Syndicat Mixte Pays du Mont-Blanc. L'Etat propose, en effet, aux communes une dotation supplémentaire dans le cadre du fond de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, à condition de verser directement au Syndicat Mixte Pays du Mont-Blanc notre participation et de cesser la fiscalisation.

Le Syndicat dispose, en effet, de sa propre ligne de fiscalité sur les feuilles d'impôts locaux des Pralins actuellement. Monsieur le Maire précise que ce taux intercommunal évolue tous les ans en fonction des besoins financiers du Syndicat Mixte Pays du Mont-Blanc et de l'évolution de l'assiette fiscale de la commune.

La prochaine feuille d'impôts verra donc la suppression de la ligne intercommunale pour pouvoir toucher cette dotation supplémentaire de l'Etat. C'est la commune qui versera directement au Syndicat Mixte sa participation 2012.

Il convient donc de modifier les taux d'imposition de manière à ce que la commune perçoive la part qui devait revenir au Syndicat Mixte. Monsieur le Maire précise que les nouveaux taux ne sont pas le cumul des taux 2011 car les besoins financiers du Syndicat Mixte sont plus élevés cette année.

	<u>Taux imposition 2011</u> commune	<u>Taux imposition 2011</u> syndicat mixte pays du <u>mont blanc</u>
Taxe d'Habitation	19,94 %	0.66200%
Taxe Foncière bâti	15,81 %	0.77900%
Taxe Foncière non bâti	128,76 %	6.0500%
Taux de la CFE	27,86%	1.3300% (taux 2009)

Ainsi pour l'exercice 2012, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les taux suivants :

	<u>Taux imposition 2012</u>
Taxe d'Habitation	21.02%
Taxe Foncière bâti	16.66%
Taxe Foncière non bâti	135.72 %
Taux de la CFE	29.37%

Il est rappelé à l'assemblée que, le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le Syndicat Mixte disparaîtra au profit d'une Communauté de Communes. La part intercommunale sera alors à nouveau fiscalisée et la commune retrouvera ses taux précédents, ceux de 2011.

Proposition adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

### **7/ Taxes Enlèvement des Ordures Ménagères – Vote du taux 2012**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de voter tous les ans le taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères applicable à la base de la taxe sur le foncier bâti.

Pour l'exercice 2012, il est proposé de maintenir le taux à 8,00 %.

Proposition adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

### **8/ Emprunts budget 2012**

Dans le cadre du budget 2012 et notamment les travaux de voirie dans le quartier de la Rosière, Monsieur l'Adjoint aux finances expose au Conseil Municipal qu'il convient de solliciter un emprunt pour financer l'opération estimée à 1 500 000€.

Pour l'heure, deux banques ont répondu favorablement à ce besoin, mais partiellement. Il conviendra de trouver un autre emprunt d'ici la fin de l'année.

Il convient, d'ores et déjà, de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes un emprunt de la somme de **500 000 euros**, au taux de 4.62% dont le remboursement s'effectuera à partir du **25/08/2012** par une première échéance 14 108.33€ ; les échéances suivantes se succédant trimestriellement jusqu'au **25/05/2027**. La durée du prêt est de **15 ans**.

L'amortissement du capital est constant ; la commission d'engagement s'élève à **500 euros**.

Le second emprunt est réalisé auprès du Crédit Mutuel pour un montant de **500 000 euros**, au taux de **4.75%** dont le remboursement s'effectuera à partir du 01/09/2012. La durée du prêt est de **15 ans**. L'amortissement du capital est constant. La commission d'engagement s'élève à **500 euros**.

Le Conseil municipal, après débat, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir auprès du Crédit Mutuel pour la réalisation d'un emprunt de 500.000,00 Euros.

Proposition adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

### **9/ Subventions aux Associations**

Dans le cadre de la préparation du budget 2012, Monsieur Claude JOND, Adjoint aux Finances, propose au Conseil Municipal d'examiner les demandes de subventions supplémentaires suivantes et d'allouer 800 euros à La Riule et 4100 euros au Vélo-Club.

Après débats et vote, le tableau des demandes de subventions 2012 est approuvé par les membres du Conseil municipal avec une abstention.

## Chapitre Urbanisme

### 10/ PVR Secteur Meurets – Instauration

La zone non construite du Plan de Meuret, inscrite en zone Aub et pour une parcelle en zone Uc au PLU approuvé le 10 juin 2009, nécessite l'aménagement d'une desserte commune à la zone pour pouvoir devenir urbanisable.

La commune, propriétaire de plusieurs parcelles, a lancé avec le CCAS une étude de faisabilité en vue de la construction d'un programme de logements en locatif aidé, habités à l'année. Cette réflexion s'est faite conformément à l'orientation d'aménagement du PLU et en concertation avec les propriétaires privés concernés.

Dans ce cadre, il est convenu que la commune effectue les études et les travaux de desserte afin de mener à bien les projets public et privé. Les travaux comprennent : la création d'une chaussée, l'aménagement des réseaux eau potable, eaux pluviales et usées, des fourreaux pour les réseaux de communication et l'éclairage public.

Monsieur le Maire explique que la commune peut instituer une P.V.R. (Participation pour Voirie et Réseaux) dans le but de se voir rétribuer la part privée de cet investissement.

Le périmètre sur lequel est instauré cette participation correspond aux zones AUB soit les parcelles cadastrées section A n°722, 3050, 2303, 2304, 2305, 2306, 1995 et Ua pour la parcelle cadastrée section A n°2579. Ces parcelles sont situées dans un rayon de 60 mètres de part et d'autres de la voie à créer.

La commune prendra donc à sa charge la part correspondante à la part de terrains dont elle est propriétaire, le reste étant en partie à la charge des propriétaires privés.

Monsieur le Maire précise que les emprises non constructibles au regard de la réglementation en zone rouge du Plan de Prévention des Risques (P.P.R.) sont exclues du calcul de la P.V.R. Enfin l'emprise de la voie elle-même ne rentre pas non plus dans le calcul des surfaces concernées par cette participation.

Au regard de ces éléments, le conseil décide d'engager la réalisation des travaux de voirie et de réseaux dont le coût total estimé s'élève à **223247 euros**. Il correspond aux dépenses suivantes :

PVR	Coût en € HT
Etudes	11135
Acquisitions de terrains	cession gratuite
travaux de chaussée	109512
trottoirs	sans objet
espaces plantés	sans objet
éclairage public	existant - déplacement des candélabres
eaux pluviales	27301
eau potable	25361
eaux usées	19258
réseaux communication	11100
EDF / éclairage	19580
<b>COUT TOTAL</b>	<b>223247</b>
A déduire: subventions SYANE éclairage (30%)	5874
EDF / éclairage subventions déduites	13706
<b>COUT TOTAL NET</b>	<b>217373</b>

La part du coût de la voie et des réseaux mis à la charge des propriétaires fonciers (soit 58%) est fixée à 125 828 euros.

Le Conseil Municipal fixe le montant de la participation due par mètre carré de terrain desservi à 31 euros, actualisables. Il est précisé que la construction de logements aidés est exonérée de P.V.R.

Proposition adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

### **11/ Acquisition Falaise de Belvarde**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a validé par délibération en date du 7 novembre 2011 l'acquisition de parcelles privées sur lesquelles sont situés les pare blocs destinés à protéger contre des chutes de pierres et de blocs de glace, les habitations situées en dessous de la falaise de Belvarde. Ces terrains sont classés en zone N au PLU et sont estimés à 0,30€/m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a validé ce prix d'acquisition dans le cadre de cette dernière délibération.

L'objet de cette nouvelle délibération est de changer d'Office Notarial afin que ces dossiers d'acquisition puissent être entérinés rapidement, en passant par l'étude CERUTTI d'Ugine.

Proposition adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

## **Chapitre Eau**

### **12/ Compte administratif 2011**

Monsieur l'Adjoint expose au Conseil municipal le compte administratif du budget annexe Eau et Assainissement de l'année 2011 :

	<b>Exploitation</b>	<b>Investissement</b>
<b>Recettes</b>	<b>522.252,21 €</b>	<b>164.058,82 €</b>
<b>Dépenses</b>	<b>519.877,77 €</b>	<b>251.648,63 €</b>
<b>Résultats de l'exercice</b>	<b>2 374,44 €</b>	<b>- 87.589,81 €</b>
<b>Résultat antérieur reporté</b>	<b>203.811,25 €</b>	<b>290.523,50 €</b>
<b>Résultat de clôture 2011</b>	<b>206.185,69 €</b>	<b>202.933,69 €</b>
<b>Résultat consolidé</b>	<b>409.119,38 €</b>	

La section d'exploitation présente un excédent de 2 374,44 € et la section d'investissement, un déficit de 87 589,81 € avant répartition des excédents ou déficits reportés.

Compte tenu des résultats antérieurs s'élevant à 203 811,25 € en section d'exploitation (compte 002) et à 290 523,50 € pour la section d'investissement, le résultat de clôture 2011 présente un excédent de 206 185,69 € pour la section d'exploitation et un excédent de 202 933,69 € pour la section d'investissement, soit un résultat consolidé de 409 119,38 €.

Après débat, le Maire demande au Conseil Municipal :

- De constater les identités de valeur entre le compte administratif et le compte de gestion.
- D'arrêter le résultat définitif du compte administratif à 206 185,69 € en section d'exploitation et à 202 933,69 € en section d'investissement.

Proposition adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

### **13/ Compte de Gestion 2011**

Monsieur l'Adjoint expose au Conseil municipal le compte de gestion de l'année 2011 transmis par la Trésorerie de Sallanches pour la commune de Praz-sur-Arly (Budget annexe Eau et assainissement).

Le compte de gestion se présente à l'identique du compte administratif de l'ordonnateur soit :

	Exploitation	Investissement
Recettes	522.252,21 €	164.058,82 €
Dépenses	519.877,77 €	251.648,63 €
Résultats de l'exercice	2.374,44 €	- 87.589,81 €
Résultat antérieur reporté	203.811,25 €	290.523,50 €
Résultat de clôture 2011	206.185,69 €	202.933,69 €
Résultat consolidé	409.119,38 €	

Après présentation des comptes, le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver le compte de gestion 2011 ci-dessus résumé et présenté intégralement en annexe.
- De donner quitus à Monsieur le Trésorier Principal de Sallanches pour le compte de gestion 2011 de la commune de Praz-sur-Arly (Budget annexe Eau et Assainissement).

Proposition adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

#### **14/ Affectation des résultats 2011**

Monsieur l'Adjoint aux finances propose d'affecter les résultats 2011 du budget annexe Eau et assainissement ainsi :

- En section d'investissement en réserves compte 1068 pour un montant de 70 000,00 €
- Le report en section d'investissement (ligne 001 en recette) pour un montant de 202 933,69 €
- Le report en section d'exploitation (ligne 002 en recette) pour un montant de 136 185,69 €

Proposition adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

#### **15/ Budget principal**

Monsieur l'Adjoint aux finances présente au Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2012 tant en Exploitation qu'en Investissement ainsi que les documents budgétaires en annexe de la présente délibération.

Après débat, le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le budget primitif 2012 de la commune de Praz sur Arly avec reprise des résultats en équilibre :
  - **650.600,00 € en section d'exploitation**
  - **853.230,00 € en section d'investissement**

Proposition adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

#### **16/ Convention de servitude de passage réseaux Réon**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le réseau d'eaux usées qui doit être mis en place dans le cadre des travaux de Réon, pour des raisons pratiques et de coûts, sera raccordé au réseau privé que M. BENSEGHIR a accepté de rétrocéder à la commune. Cependant, la nouvelle canalisation devra traverser la propriété cadastrée A 1589 appartenant à Messieurs GROSSET-CURTET Louis et Marcel sur trente mètres.

Afin d'encadrer clairement les relations entre la Commune et les propriétaires, il convient de conclure une convention de servitude de réseaux et de la publier aux Bureaux des Hypothèques afin d'en garantir la pérennité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des présents et représentés décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les négociations qui seront nécessaires à la réalisation de ce projet.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents et tous actes relatifs à ce dossier.



## **Chapitre Travaux**

### **17/ Marché à bon de commande fourniture de revêtement de voirie**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune s'est groupée avec COMBLOUX, CORDON, DEMI-QUARTIER et DOMANCY dans le but de consulter pour le marché à bon de commande de fourniture de revêtement de voirie.

Ce groupement de commande va permettre de faire des économies car la plupart des tarifs proposés sont plus intéressants que ceux que les communes auraient eu individuellement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché à bon de commande pour la fourniture de revêtement de voirie avec la société COLAS.

### **18/ Convention d'autorisation de voirie carrefour Rosière**

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que l'accès au pont et à la route des Grabilles nécessite une opération d'aménagement, la réalisation sur la RD 1212 d'un tourne-à-gauche, avec marquage et balisage.

Le Conseil Général a fait part de son autorisation d'occupation du domaine public. La maîtrise d'ouvrage des travaux sera confiée à la commune de Praz-sur-Arly par convention.

Il convient que le Conseil municipal approuve cette convention et autorise le Maire à la signer, étant entendu que les frais engagés à cet égard seront mis à la charge de la commune.

Proposition adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

### **QUESTIONS SOUMISES A DECISIONS DU CONSEIL SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE ET NON INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR**

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour

### **QUESTIONS SOUMISES A DECISIONS DU CONSEIL SUR PROPOSITION DES ADJOINTS AU MAIRE**

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour

### **QUESTIONS SOUMISES A DECISION DE CONSEIL SUR PROPOSITION des RAPPORTEURS DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour

### **QUESTIONS SOUMISES À DECISION DE CONSEIL SUR PROPOSITION des CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Aucune demande d'inscription de questions au présent ordre du jour

### **COMMUNICATIONS et QUESTIONS DIVERSES**

#### **Coupe du Conseil Municipal :**

Monsieur le Maire informe que la course du Conseil municipal aura lieu le dimanche 8 avril 2012.

#### **TNT :**

Monsieur le Maire informe que le nouveau panneau de diffusion TNT de Rochebrune desservant Praz est opérationnel. Financé par le Syndicat Mixte Pays du Mont-Blanc pour un montant de 6 000 euros, à la demande de Monsieur le Maire, il permet de combler les lacunes de diffusion de l'équipement d'origine validé par le CSA.

Suite à cette nouvelle installation, Monsieur le Maire précise que le relai du Villard est à nouveau paramétré le 3 avril 2012 pour bénéficier de ces canaux qui seront de meilleure qualité. Les habitants dépendant du relai du Villard sont donc invités à procéder à une nouvelle recherche de canaux sur leur téléviseur.

Dorénavant, les problèmes de TNT seront donc définitivement réglés, la qualité des émissions ayant été vérifiée.

**Monsieur le Maire, constatant l'ordre du jour épuisé, la séance publique est levée à 22h20**

**PROCES VERBAL de SEANCE DRESSE LE 4 avril 2012 par le SECRETAIRE ELU par ses PAIRS PRESENTS en l'ASSEMBLEE COMMUNALE du 2 avril 2012**

**SIGNE : JOND Claude, Secrétaire de séance**

**SIGNE : JACCAZ Yann, Maire**